



DMPath :

Projet, Méthode, calendrier et moyens

Par le Dr Christophe SATTONNET – AOÛT 2008

1- LE PROJET

Les pathologistes effectuent les **diagnostics de maladie à partir de prélèvements cellulaires et tissulaires**, particulièrement dans le domaine du cancer (diagnostic, dépistage, établissement des facteurs pronostics et prédictifs de réponse au traitement).

La spécialité, informatisée de longue date, possède une « culture épidémiologique » et une expérience de gestion de données (CRISAP) (centres de regroupement informatiques et statistiques en anatomie et cytologie pathologiques).

Elle met en place un **serveur national de comptes rendus**, dont l'architecture sécurisée permettra également :

- d'optimiser l'activité de soins en rendant les comptes rendus disponibles en temps réel (pour les médecins, les patients et les établissements de soins)
- de disposer des antécédents des patients pour les activités diagnostiques
- de disposer d'une sauvegarde déportée
- d'effectuer en ligne les prescriptions d'analyse
- d'évoluer vers une standardisation de comptes rendus et des paramètres requérables
- de mettre en valeur des données à fins d'études épidémiologiques (incidence et prévalence du cancer et des pathologies précancéreuses, ainsi que des pathologies non tumorales de diagnostic anatomopathologique)

Le projet est conduit par la fédération nationale des CRISAP et le Syndicat national des pathologistes SMPF. Il est soutenu par le CNOM (conseil national de l'ordre des médecins), le GIP-CPS, et les syndicats hospitaliers

2- LA METHODE

Une copie de chaque compte rendu validé par le pathologiste est adressé crypté au serveur DMPath via internet. Chaque dossier comporte l'identifiant patient, le compte rendu et le code lésionnel (ADICAP).

Le(s) prescripteur(s) est informé par email de la disponibilité du compte rendu sur le serveur, accessible et récupérable par un clic sur le lien sécurisé (Carte Professionnelle de Santé). Il a accès à tout moment à l'ensemble des données de ses patients.

Le pathologiste a également accès au serveur pour consulter les antécédents du patient dont il a la charge diagnostique.

Le patient peut gérer les droits d'accès à son dossier avec sa carte vitale et la carte CPS de son médecin.

L'exploitation statistique des données anonymisées est soumise à l'approbation d'un comité d'éthique.

3- LE CALENDRIER ET LES MOYENS

- S1 2009 Phase pilote mise en place dans le département 06 et les zones limitrophes (financé par

le CG06) avec quelques autres sites français proposés par le GIP CPS. Le prestataire retenu est la société Epiconcept (Paris).

- S1 2009 Constitution du comité d'éthique pour la gestion de la base de données
- S2 2009 Adjonction progressive de la sécurisation des accès avec la carte CPS (en remplacement de la procédure Login/Password)
- S2 2009 Début d'exploitation de la base de données épidémiologique
- S1 2010 Interopérabilité avec plate forme d'échanges du CNOM
- S1 2010 Extension de l'offre de service à l'ensemble des pathologistes libéraux et hospitaliers français... et étrangers.